



Varsovie, le 21.07.2014

Psychiatrie répressive au Kazakhstan : la défenseur des droits de l'homme, Zinaida Mukhortova, a été internée de force pour la quatrième fois dans un hôpital psychiatrique

Le 2.07.2014, Zinaida Mukhortova a été une nouvelle fois enlevée par la force de son domicile. Selon une information de l'organisation sociale « Kadyr-Kasiyeht », lors de l'arrestation de Mukhortova, son petit fils Timur âgé de 14 ans a été frappé à la tête et sa petite fille de 5 ans a été brutalement écartée.

La raison pour laquelle la défenseur des droits de l'homme kazakhe Zinaida Mukhortova est persécutée, ce sont ses appels adressés aux autorités kazakhes, demandant qu'une enquête soit déclenchée concernant les possibles actions de corruption de l'un des députés au parlement. En conséquence, le tribunal l'a accusée « d'avoir déposé de fausses déclarations » et il l'a dirigée vers un traitement psychiatrique forcé. Les médecins ont constaté que la défenseur des droits de l'homme « souffre de troubles de paranoïa » du fait qu'elle « ne reconnaît pas sa culpabilité » et qu'elle « persécute le député ». Le directeur de l'hôpital psychiatrique à Balkhash, lors de l'audience, a affirmé : « Pendant les dernières 7-8 années, la patiente Mukhortova ne cesse de formuler des plaintes (...), discrédite les fonctionnaires de l'Etat et les militants politiques »¹.

Tout ce dont elle a besoin pour redevenir « normale » - c'est de cesser de déposer les plaintes », - ont souligné les défenseurs kazakhs des droits de l'homme².

De novembre 2013 à juin 2014, Zinaida Mukhortova a logé chez son fils, près d'Almaty, craignant l'hospitalisation forcée. Pendant cette période, la milice a visité plusieurs fois son appartement à Balkhash et a interrogé les voisins sur le lieu où elle se trouvait.

Le 2.07.2014, 6 individus inconnus ont fait irruption dans le logement de Zinaida Mukhortova, en se faisant passer pour des « électriciens », et ont eu recours à la violence pour transporter la défenseur des droits de l'homme à l'hôpital psychiatrique de Balkhash. L'enlèvement et le passage à tabac se sont produits devant les yeux de ses petits enfants mineurs avec qui elle est venue à Balkhash pour quelques jours. Les petits enfants de Zinaida Mukhortova sont devenus également des victimes de ces actions illégales : Timur ; âgé de 14 ans, a été frappé à la tête et sa petite fille a été écartée avec violence.

La sœur de Mukhortova, Natalya Abent, affirme que **le médecin en chef de l'hôpital psychiatrique de Balkhash, Rysbek Iskakov, promet de libérer la défenseur des droits de l'homme à condition qu'elle rende son dossier psychiatrique ambulatoire.** Sur la base des demandes déposées par Mukhortova, le Ministère de la Santé a déclenché le 26.05.2014 un contrôle dans l'hôpital psychiatrique de Balkhash. Natalya Abent suppose que les médecins veulent supprimer la carte ambulatoire de Mukhortova, qui comporte l'information confirmant qu'elle a été rayée de la liste des personnes mises en observation psychiatrique à l'hôpital. Il est possible que cela soit justement la cause principale de la dernière hospitalisation de la militante.

Précédemment, Zinaida Mukhortova a été gardée dans différents hôpitaux psychiatriques, pendant une période de plus de 12 mois, dont 9 mois dans un hôpital psychiatrique républicain à caractère pénitentiaire, avec des patients irresponsables et des criminels particulièrement dangereux. En 2012, en vertu des jugements des tribunaux kazakhs, la militante a été réhabilitée et exemptée d'obligation

¹ <http://www.respublika-kaz.info/news/society/33034/>

² http://www.bureau.kz/data.php?n_id=6206&l=ru

de se soumettre à un traitement médical forcé. Cependant, en août 2013 le tribunal a une nouvelle fois condamné Mukhortova à l'hospitalisation. Par ailleurs, on a ignoré les opinions formulées aussi bien par les commissions kazakhes que par les experts internationaux dans lesquelles il était confirmé que l'état de santé psychique de la défenseur des droits de l'homme ne soulevait aucune inquiétude. Ces derniers temps, le Kazakhstan utilise de plus en plus la psychiatrie répressive soviétique comme méthode de lutte contre les défenseurs des droits de l'homme gênants et contre les militants.

HISTOIRE DES REPRESAILLES CONTRE ZINAIDA MUKHORTOVA

La défenseur des droits de l'homme de la ville de Balkhash (oblast de Karaganda) mène depuis 1995 une activité d'avocate, agissant pour la défense des droits de l'homme, et donne des conseils juridiques. Suite à l'un des procès judiciaires concernant les intérêts d'un député au parlement, Mukhortova a été internée dans un hôpital psychiatrique pour une période de plusieurs mois. Mukhortova a été détenue dans des salles d'isolement fermées, on l'a déshabillée par la contrainte et on lui a demandé de faire des accroupissements. Les infirmiers ont eu recours à la force physique contre elle et ils l'ont forcée à prendre des médicaments psychotropes. En 9 mois elle a perdu 12 kg. Toute tentative de Mukhortova d'exercer un recours contre le jugement du tribunal concernant son hospitalisation forcée n'avait pour effet que de prolonger son hospitalisation par décision des médecins. A plusieurs reprises, les médecins ont promis à la défenseur des droits de l'homme de la libérer de son hospitalisation forcée, à condition qu'elle retire ses recours.

Le défenseur des droits de l'homme Yevgeniy Zhovits a commenté la persécution de Zinaida Mukhortova de la façon suivante : « *Lorsque Mukhortova s'est trouvée pour la première fois (...) dans une situation de conflit avec les autorités au niveau local, et a touché les intérêts de quelqu'un, le système a commencé à réagir. (...) De ce fait, elle est devenue une victime des lacunes systémiques. N'importe qui peut devenir une telle victime* »³.

- Le début des représailles contre Zinaida Mukhortova coïncide avec le déclenchement d'un conflit qui est survenu entre elle et le député du parlement kazakh, Yeraln Nigmatulin et l'avocate, Noyala Rozhentseva. **Le 30.07.2009** Zinaida Mukhortova a accusé Noyla Rozhentseva d'utiliser le nom et la position de fonctionnaire de haut rang du député Nigmatulin pour exercer une pression sur le tribunal⁴. En conséquence, a été ouverte contre Mukhortova une affaire pénale sous l'accusation de « dépôt volontaire d'une fausse déclaration ». **Le 12.02.2010 la défenseur des droits de l'homme a été arrêtée.**
- Le 26.02.2010, le tribunal a décidé d'effectuer un examen psychiatrique de Mukhortova. Sur la base de ses résultats **a été établi le diagnostic qui suit : « troubles de paranoïa par rapport à des personnes particulières »**⁵. Selon la défenseur des droits de l'homme, les médecins lui ont signifié qu'elle était malade car « elle ne reconnaissait pas sa culpabilité », « critiquait l'affaire pénale » et « persécutait le député Nigmatulin »⁶.
- **Le 5.08.2010**, le tribunal kazakh a reconnu Zinaida Mukhortova coupable „d'avoir déposé un faux témoignage”, pourtant il l'a exemptée de responsabilité pénale et l'a dirigée vers un traitement psychiatrique forcé. **Elle a été internée dans un hôpital psychiatrique fermé dans la ville d'Aktas dans l'oblast d'Akmolina où sont gardés des tueurs en série et des cannibales.**⁷. Selon le

³ <https://www.youtube.com/watch?v=GuAC-34eflc>

⁴ <http://www.nv.kz/2010/03/31/17013/>

⁵ Ce diagnostic a été établi le 7.07.2010 par les médecins du Centre Républicain de Recherches et d'Etudes en Psychiatrie et Dépendances à Almaty.

⁶ <http://www.respublika-kaz.info/news/society/20412/> ; <http://www.respublika-kaz.info/news/society/33694/>

⁷ Après la prononciation du jugement, Zinaida Mukhtarova a été détenue en prison pendant 5 mois, puis le 12.01.2011 elle a été dirigée vers un traitement forcé en psychiatrie à l'Hôpital Psychiatrique Spécialisé Républicain à Aktas dans la région de l'oblast d'Almaty. Le 6.09.2011, par décision de la Cour de

témoignage de Mukhortova, bien qu'elle ait refusé de prendre les médicaments neuroleptiques, elle a été battue et forcée à avaler des comprimés⁸. Ce n'est qu'au moment où des symptômes forts d'allergie provoqués par la prise de médicaments sont apparus, que les médecins ont cessé de la forcer à prendre les comprimés.

- **Mukhortova est sortie de l'établissement psychiatrique le 22.09.2011.** Les médecins n'ont pas établi le diagnostic de sa maladie. La commission a constaté que l'état de santé de Mukhortova ne soulève pas de crainte, néanmoins elle peut s'enregistrer chez un médecin psychiatre en fonction de l'adresse de son domicile. De leur côté les médecins de la clinique à Balkhash ont refusé d'enregistrer Mukhortova, sous prétexte de l'absence de diagnostic.
- Après sa libération le 5.12.2011, Mukhortova a déposé devant la Cour Suprême une demande de recours contre le jugement selon lequel elle a été reconnue coupable d'avoir déposé un faux témoignage et dirigée vers l'hôpital psychiatrique pour un traitement forcé. A peine quelques jours plus tard, le 12.12.2011, Mukhortova a été convoquée à un entretien avec le médecin en chef de l'hôpital psychiatrique à Balkhash. **Lorsqu'elle est arrivée à l'hôpital, elle a été placée de force dans un service pour malades mentaux où elle a été détenue jusqu'au 29.12.2011⁹.**
- **Le 31.01.2012** la Cour Suprême a abrogé le jugement, en reconnaissant Mukhortova coupable d'avoir déposé une fausse déclaration et en lui ordonnant de se soumettre à un traitement de force. L'affaire a été transmise à un nouvel examen. De ce fait, **le 26.07.2012, le tribunal municipal de Balkhash a déclaré la défenseur des droits de l'homme innocente et il a abrogé son obligation de suivre le traitement forcé¹⁰. Le 30.07.2012, Mukhtarova a été rayée de la liste des personnes qui sont mises en observation psychiatrique et on lui a rendu son dossier psychiatrique ambulatoire¹¹.**
- Une année plus tard, **le 9.08.2013**, Zinaida Mukhortova a été une nouvelle fois placée de force dans un hôpital psychiatrique à Balkhash. La raison de son hospitalisation était le fait qu'elle ne s'était pas présentée chez le médecin régional pour observation. Il convient pourtant de noter que Mukhortova n'y était pas tenue car cette obligation a été annulée par le tribunal. Malgré cela, **le 20.08.2013, le tribunal municipal de Balkhash a édicté une sanction pour interner de force Mukhortova dans un hôpital.** La défenseur des droits de l'homme a exercé le recours contre cette décision, cependant toutes les instances ont rejeté sa plainte¹².
- **Le 2.09.2013**, le Comité de Contrôle de l'Activité Médicale et Pharmaceutique est venu à la conclusion que l'état de Mukhortova n'exigeait pas un traitement forcé à l'hôpital. Cependant, **le 9.09.2013**, les médecins du dispensaire psychiatrique et neurologique à Karanga ont déclaré que la patiente nécessitait un traitement forcé¹³. A ce moment-là Mukhortova s'est retrouvée dans le Centre Médical des Problèmes de Santé Mentale à Astana où elle devait être soumise à des examens. On l'a laissé sortir de l'hôpital **le 1.11.2013**. Les médecins du centre ont émis leur opinion le 13.11.2013, dans laquelle ils ont constaté que Mukhortova, « à l'heure actuelle, peut ne pas se rendre compte de ses actions » et « qu'elle souffrait dans le passé et elle souffre à présent de troubles mentaux qui sont qualifiés de troubles paranoïaques »¹⁴. Les médecins d'Astana n'ont pas répondu à

District de Talgar Zinaida Mukhortova a été transportée dans un hôpital standardisé en psychiatrie à Balkhash. - <http://www.respublika-kaz.info/news/society/20412/> ; <https://www.youtube.com/watch?v=kh-qcyZrUAU>

⁸ http://ru.soros.kz/uploads/user_68/2013_29_07_11_23_57_663.pdf

⁹ <http://www.kuramshyn.org/blog/2011-12-12-92>

¹⁰ Ce jugement a été confirmé le 13.09.2012 par le département d'appel du tribunal de district d'Almaty.

¹¹ <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=826825407350745&set=a.416301131736510.103149.100000698807499&type=1>

¹² Le 3.12.2013 le tribunal de district de Karanga, ainsi que le 22.05.2014 la Cour Suprême ont abrogé l'appel de Mukhortova, en reconnaissant son hospitalisation forcée conforme à la loi. - <http://rus.azattyq.org/content/mukhortova-prinuditelnaya-gospitalizatsia-psikhdispanser/25442692.html> .

¹³ <http://www.respublika-kaz.info/news/society/32592/>

¹⁴ <http://rus.azattyq.org/content/kazakhstan-mukhortova-left-the-country/25189237.html>

la question si Mukhortova nécessite un traitement forcé en psychiatrie, en déclarant que cette question ne relève pas de leur compétence¹⁵.

INTERNEMENT EN HOPITAL PSYCHIATRIQUE COMME REVANCHE POUR L'ACTIVITE AU PROFIT DES DROITS DE L'HOMME

Les médecins de Balkhash ont accusé la défenseur des droits de l'homme de « quérulence », c'est-à-dire d'avoir tendance à intenter des procédures judiciaires pour des raisons différentes dans la lutte pour ses droits « soi-disant enfreints ». Selon les scientifiques, l'un des symptômes de la quérulence est l'absence de bien-fondé et l'importance insignifiante des plaintes adressées à diverses instances^{16, 17}. **Malgré cela, la Cour Suprême et quelques d'autres tribunaux ont prononcé des jugements en faveur de Mukhortova, ce qui confirme la pertinence de ses plaintes.** Compte tenu du fait que la majorité des plaintes de Mukhortova concernaient les opinions médicales, il y a des raisons de supposer que **la direction de l'hôpital psychiatrique à Balkhash a plus d'une fois hospitalisé de force la défenseur des droits de l'homme, par revanche pour les plaintes qu'elle a déposées.**

Dans le jugement prononcé par la cour à Balkhash concernant l'hospitalisation forcée de Mukhortova on a constaté : « (...) chez la malade sont apparues des illusions paranoïaques, des préjugés particuliers, la focalisation sur la preuve de son innocence. Mukhortova Zinaïda a recommencé à déposer des plaintes devant diverses instances, et à accorder des interviews dans le but de 'rétablir la justice' ».

Par ailleurs, il convient d'ajouter que Zinaïda Mukhortova a passé un examen médical devant plusieurs commissions médicales et plusieurs experts internationaux qui ont confirmé que son état de santé mentale est normal. A ce propos se sont prononcés entre autres :

- la commission médicale à Balkhash – expertise du 22.09.2011;
- Kyuri Idrisov, expert russe, candidat en sciences médicales – opinion du 5.10.2012¹⁸;
- la commission agissant auprès du Comité de Contrôle de l'Activité Médicale et Pharmaceutique avec à sa tête Olga Smirnova – opinion du 2.09.2013 ;
- Michael Perlin, expert international dans le domaine des maladies mentales, professeur de l'Ecole du Droit de New York, membre de la Cour Suprême des Etats-Unis¹⁹.

La raison officielle de la dernière hospitalisation forcée de Zinaïda Mukhortova était le fait qu'elle ne s'était pas présentée chez le psychiatre. Néanmoins, cette circonstance ne figure pas dans le catalogue des motifs d'une telle procédure et elle n'est pas mentionnée dans un quelconque acte législatif kazakh. Conformément à l'article 94 du Code de la République du Kazakhstan « Sur la santé de la population et le système de sécurité de la santé », la prestation d'assistance médicale sans consentement des citoyens n'est admise que dans le cas de personnes souffrant de graves troubles mentaux, qui se trouvent dans l'état de choc ou qui constituent une menace pour leur entourage.

Lors de l'internement de force de Zinaïda Mukhortova à l'hôpital, les autorités kazakhes ont enfreint toute une série d'actes juridiques, aussi bien nationaux qu'internationaux :

- art. 127 du Code Pénal de la République du Kazakhstan (C.P. R.K) – internement dans un hôpital psychiatrique, non conforme à la loi ;
- art. 261 du C.P. R.K – incitation à la consommation de drogues ou de substances psychotropes;

¹⁵ <http://rus.azattyq.org/content/zinaïda-mukhortova-kazakhstan/25167279.html>

¹⁶ <http://netk.net.au/Psychology/VexatiousLitigants.pdf>

¹⁷ <http://anp.sagepub.com/content/14/2/145>

¹⁸ http://ru.soros.kz/uploads/user_68/2013_29_07_11_23_57_663.pdf

¹⁹ <http://kkassiyet.wordpress.com/кейсы/дело-зинаиды-мухортовой/>

-
- art. 141 du C.P. R.K. – torture ;
 - art. 7 du Pacte International des Droits Civiques et Politiques (PIDCetP) – inadmissibilité du recours à la torture et au traitement cruel ;
 - art. 9 (PIDCetP) – inadmissibilité de l’arrestation insubordonnée ;
 - art. 14 du (PIDCetP) – inadmissibilité de la procédure judiciaire malhonnête.

Conformément aux articles 16 et 17 des principes fondamentaux de l’ONU concernant le rôle des juristes, « Les gouvernements garantissent que les juristes : a) puissent exercer leurs devoirs professionnels dans une atmosphère libre de menaces et d’entraves ou d’ingérence non justifiée ; (...) Dans les cas où surgit une menace pour la sécurité des juristes suite à l’accomplissement de leurs fonctions, les autorités leur garantissent une protection adéquate ».

Les organisations internationales pour la défense des droits de l’homme, les associations européennes des juristes et les eurodéputés ont réclamé la libération immédiate de Zinaïda Mukhortova, estimant que la soumission de la défenseur des droits de l’homme à un traitement psychiatrique forcé a pu être suscité par le souhait de prendre une revanche sur son activité professionnelle. A la défense de Mukhortova sont intervenus : Human Rights Watch²⁰, Front Line Defenders²¹, le Conseil des Barreaux et des Associations Juridiques en Europe (The Council of Bars and Law Societies of Europe)²², l’Association des Avocats dont le siège est à Paris (Ordre des avocats de Paris)²³, la Commission Internationale des Juristes (International Commission of Jurists)²⁴, l’organisation hollandaise non-gouvernementale Lawyers for Lawyers²⁵, le Bureau Kazakh pour les Droits de l’Homme et la Légalité²⁶, le député de l’Euro-Parlement, Niccolo Rinaldi ainsi que les défenseurs des droits de l’homme du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Pologne et du Tadjikistan^{27, 28}.

L’affaire Zinaïda Mukhortova n’est pas un seul cas d’isolement dans des hôpitaux psychiatriques de personnes gênantes pour les autorités kazakhes. Dans l’hôpital s’est trouvé également le philosophe, Shymkentu Nurlan Ospanul qui dans ses publications a critiqué le tribalisme aux niveaux les plus élevés des autorités, a été soumis au traitement psychiatrique forcé le pasteur protestant Bakhtzhan Kashkumbayev, âgé de 67 ans, accusé d’activité extrémiste. Aleksandre Kharlamov²⁹, militant âgé de 62 ans accusé d’incitation à la haine religieuse, a connu un sort similaire.

Le tribunal kazakh, par sa décision d’internement forcé de Mukhortova à l’hôpital psychiatrique, a confirmé que le dépôt de plaintes contre le traitement forcé non conforme à la loi constitue dans les faits « un trouble paranoïaque ». Il est inadmissible que les autorités kazakhes, qui déclarent aller dans le sens d’une marche vers la démocratie, traitent la lutte des citoyens pour les droits qui leur sont dus comme une « maladie mentale ». L’affaire Zinaïda Mukhortova porte les caractéristiques d’une décision provenant de la sphère politique. Sans soutien international, la défenseur des droits de l’homme risque d’être détenue dans l’hôpital psychiatrique pour une durée indéterminée.

²⁰ <http://www.hrw.org/news/2013/08/15/kazakhstan-lawyer-forced-psychiatric-detention>

²¹ <http://www.frontlinedefenders.org/node/23486>

²² <http://kkassiyet.files.wordpress.com/2014/03/statement-by-the-president-of-council-of-bars-and-law-societies-of-europe-02-09-2013.pdf>

²³ <http://odfoundation.eu/i/fmfiles/pdf/odf-mukhortova-ordre-des-avocats-de-paris-11-09-2013.pdf>

²⁴ <http://www.ici.org/kazakhstan-ici-is-concerned-at-new-detention-of-lawyer-zinaïda-mukhortova/>

²⁵ <http://www.advocatenvooradvocaten.nl/8216/kazakhstan-forced-psychiatric-confinement-of-zinaïda-mukhortova/>

²⁶ http://www.bureau.kz/data.php?n_id=6206&l=ru

²⁷ <http://vof.kg/?p=11325>

²⁸ <http://kkassiyet.wordpress.com/кейсы/дело-зинаиды-мухортовой/заявления-в-поддержку-з-мухортовой/>

²⁹ <http://en.odfoundation.eu/a/3149,the-case-of-bakhtyzhan-kashkumbayev-kazakh-authorities-accused-a-christian-pastor-of-extremism-and-incitement-of-religious-hatred> ; <http://en.odfoundation.eu/a/1261,the-case-of-aleksandr-kharlamov-the-civic-activist-has-been-released-but-is-still-under-investigation>

Nous appelons instamment les représentants de l'OSCE, l'ONU et l'UE en République du Kazakhstan à visiter Zinaida Mukhortova à l'hôpital à Balkhash et à conduire un contrôle des conditions dans lesquelles elle est détenue ainsi qu'à exprimer une position officielle en ce qui concerne la pratique de plus en plus fréquente d'utiliser la psychiatrie répressive en tant que méthode de lutte contre les opinions politiques différentes dans le pays.

L'affaire Zinaida Mukhortova est censée être examinée lors de la 20^{ème} session du groupe de travail de la Revue Générale Périodique (Universal Periodic Review – UPR), la session la plus proche, en tant que nouvel exemple d'infractions commises par le Kazakhstan à ses engagements internationaux. En persécutant Zinaida Mukhortova, les autorités kazakhes ignorent les recommandations des pays de l'ONU dans le cadre des procédures d'UPR, et en particulier celles qui concernent :

- l'engagement des actions qui pourraient empêcher l'ingérence des avocats dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions ;
- la conduite d'une enquête efficace et la mise en face de leur responsabilité les coupables d'abus à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes ;
- le renforcement du rôle supérieur de la législation, dont l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impartialité des procès judiciaires ;
- l'adoption de la règle de non-tolérance absolue à l'égard de la torture ainsi que le traitement et la punition cruels, inhumains ou humiliant la dignité de l'homme.

Nous appelons à soutenir les demandes suivantes, adressées aux autorités kazakhes :

- Libérer immédiatement Zinaida Mukhortova.
- Mettre en face de leur responsabilité tous ceux qui ont une liaison avec l'hospitalisation illégale de la défenseur des droits de l'homme.
- Lancer un contrôle des expertises médico-judiciaires sous l'angle de leur bien-fondé et de la légalité des résultats obtenus, sur la base desquelles la défenseur des droits de l'homme a été reconnue malsaine mentalement.
- Prendre en considération les opinions des commissions médicales et des experts internationaux qui ont confirmé l'état de santé mentale de la défenseur des droits de l'homme.
- En cas de nécessité désigner une nouvelle commission médicale avec la participation de spécialistes européens qui conduiront une expertise indépendante.
- Garantir le droit à un procès judiciaire honnête et créer les conditions propices afin que tous les défenseurs des droits de l'homme puissent mener dans le pays leur activité légalement, sans craindre des représailles et des entraves.

Toutes les personnes intéressées peuvent soutenir nos appels en écrivant aux adresses suivantes :

- Etablissement public d'Etat „Hôpital Psychiatrique” à Balkhash – République du Kazakhstan, oblast de Karaganda, ville de Balkhash, Bolnichnyy gorodok 1. Tél. +7(71036) 4-37-63 (Médecin en Chef de l'Hôpital – Iskakov Ryspek Rakhimzhanovich), 4-00-68 (secrétariat), fax: +7(71036) 4-20-91, e-mail: gpnd2008@mail.ru ;
- Ministerstwo Ochrony Zdrowia Republiki Kazachstanu – 010000 Astana, Lewy Brzeg, ul Orynborg 8, Dom Ministerstw, wejście Nr 5, tel. +7 (7172) 74-32-43, +7(7172) 74-32-40 (secrétariat), fax: +7(7172) 74-36-50, e-mail: minzdrav@mz.gov.kz ;
- Parquet à Balkhash – République du Kazakhstan, oblast de Karaganda, Balkhash, rue Sabitova 37A, tél. +7(71036) 4-20-34 ;

-
- Parquet Général de la République du Kazakhstan – 010000 République du Kazakhstan, Astana, rue Orynborg 14, tél. +7 (7172) 71-26-50 ;
 - Ministère des Affaires Intérieures de la République du Kazakhstan - 010000 République du Kazakhstan, Astana, avenue Tauyelsizdik 1, tel. +7 (7172) 71-40-12 (secrétariat de Marat Demeuov, premier vice-ministre), e-mail: Kense@mvd.kz ;
 - Ministère des Affaires Etrangères de la République du Kazakhstan – 010000 Astana, Rive Gauche, rue Kunayeva 31, tél. +7 (7172) 72-05-18, +7 (7172) 72-05-16, e-mail: midrk@mfa.kz ;
 - Sénat du Parlement de la République du Kazakhstan – République du Kazakhstan, Astana, immeuble du Sénat de la République du Kazakhstan, tél. +7 (7172) 74-72-37; +7 (7172) 74-72-53 (gestion des courriers et des demandes des citoyens), e-mail: Smimazh@parlam.kz ;
 - Majilis du Parlement de la République du Kazakhstan – République du Kazakhstan, Astana, Maison de la Majilis du Parlement, tél. +7 (7172) 74-67-79 (secrétariat du Comité pour la législation et la réforme juridico-judiciaire) e-mail: Smimazh@parlam.kz .

Afin d’obtenir une information plus détaillée, veuillez nous contacter:

Igor Savchenko - igor.savchenko@odfoundation.eu

Zhanar Kassymbekova - zhanar.kassymbekova@odfoundation.eu

Lyudmyla Kozlovska - lyudmylakozlovska@odfoundation.eu

Fondation Dialogue Ouvert